

AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap)

Sous la responsabilité de l'enseignant, vous accompagnez les élèves en situation de handicap dans 3 domaines :

- les actes de la vie quotidienne (assurer les conditions de sécurité et de confort, aider aux actes de la vie quotidienne, favoriser la mobilité)
- l'accès aux activités d'apprentissage (assister et soutenir l'élève dans la compréhension et l'application des consignes, la prise de notes, l'expression orale ; utiliser des supports adaptés etc..)
- les activités de la vie sociale et relationnelle (mise en confiance de l'élève par rapport à son environnement, aux autres élèves, à l'enseignant etc..).

Modalités du contrat :

Contrat de 3 ans avec une période d'essai de 3 mois.

Quotité de travail : 62% (24 heures d'accompagnement hebdomadaire + 120 heures annualisées).

Conditions d'éligibilité :

Vous possédez un diplôme d'aide à la personne, le Baccalauréat ou équivalent ou alors vous justifiez d'une expérience de 9 mois auprès de personnes en situation de handicap.

Vous devez être mobile (transport en commun ou véhicule) : vous pouvez être amené(e) à accompagner plusieurs enfants sur des établissements différents.

Envoyer son cv et sa lettre de motivation à : cvpoleavs@ac-orleans-tours.fr